
Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du vendredi 29 septembre 2023 à 18h30.

L'an deux mil vingt-trois le vendredi 29 septembre à dix-heure heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur LETIENNE Bruno, Le Maire.

Etaient présents :

MM. Bruno LETIENNE, Vincent FOREY, Joël MAIRRY, Adeline GAGNEPAIN, Dominique BELLOCHE SAINT-PAUL, Philippe BLOT, Sylvain BRUCHON, Lionel JULIEN, Serge MILLOT, Vanessa PAILLARD, Romuald TOULOUSE.

Pouvoirs : Véronique MAESSEN à Bruno LETIENNE, Laurence MARTINOT à Sylvain BRUCHON

Absents : Sandrine CARRON, Marise MOLARD.

Sylvain BRUCHON est nommé secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers	15
En exercice	15
Présents :	11
Votants	13

Date de la convocation : le 25 septembre 2023

N° 2023/51

Demande de subvention de la classe découverte

M Le Maire lit un courrier reçu des écoles pour une demande de participation afin de financer un voyage pour les enfants des classes de CE1 et CP-CE2 à hauteur de 30€ par élèves.

La Commune est concernée par 15 élèves, le montant de la subvention s'élève à 450€.

Après discussion, le Conseil Municipal accepte le versement de 450€ à la coopérative scolaire de l'école de Ravière.

N° 2023/52

Convention d'occupation de la salle polyvalente pour le Yoga

M Le Maire lit un courrier reçu de Madame GEUENS Veerle afin de pouvoir louer la salle de Gym de la salle polyvalente pour effectuer des cours de Yoga, tous les lundis matin à partir du 1^{er} octobre 2023 jusqu'en juin 2024.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la location de la salle de gym de la salle polyvalente tous les lundi matin
- **AUTORISE** M Le Maire à signer une convention d'occupation
- **ACCEPTE** le tarif de 250€ par an, révisable en janvier de chaque année

N° 2023/53

Admission en non-valeur sur les budgets : principal, eau et assainissement.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande d'admission en non-valeur consécutive à une décision de justice d'effacement de dette découlant d'un surendettement d'un particulier.

Les crédits nécessaires aux budgets eau et assainissement étant ouverts, il est proposé aux membres du conseil municipal d'émettre les mandats suivants :

Budget Principal 32100

C/6541 Admission en non-valeur : 207.00€

Budget EAU 32102

c/6541 Admission en non-valeur : 2 022.23€

Budget ASSAINISSEMENT 32103

c/6541 Admission en non-valeur : 968.01€

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'admettre en non-valeurs les titres suivants :

Cette somme sera mandatée au compte 6541 « Admission en non-valeur »

N° 2023/40

Construction de la nouvelle station d'épuration

Considérant les conclusions de l'étude de faisabilité et les échanges lors de la réunion du 18 septembre 2023,

Considérant l'avis de la commission assainissement réunie le 21/09/2023,

EXPOSE

Le Maire rappelle la vétusté de l'actuelle station d'épuration et la nécessité d'en construire une nouvelle. Vu la proximité géographique avec les communes de Nuits et Fulvy et afin d'identifier le scénario le plus optimal sur les aspects techniques et financiers, une étude de faisabilité a été réalisée avec le SET. Les conclusions ont été présentées le 18 septembre dernier en présence de la DDT et de l'Agence de l'Eau.

Il en ressort les éléments suivants :

- le coût de la station d'épuration évolue peu entre le projet Nuits/Ravières (1 653 700,00 € HT) et le projet intégrant Fulvy (1 821 820,00 € HT),
- le coût des réseaux de transfert des eaux usées vers les sites identifiés pour la station d'épuration Fulvy/Nuits/Ravières évolue entre 1 700 000 € HT et 3 000 000 € HT,
- le coût des réseaux de transfert des eaux usées vers le site identifié pour la station d'épuration Nuits/Ravières s'élève à environ 800 000 € HT,
- les analyses effectuées sur différents points de l'Armançon mettent en évidence un bon état de la masse d'eau et l'absence d'impact de l'assainissement non collectif à Fulvy.

Sur ce dernier point, l'Agence de l'Eau a indiqué que la mise en place de l'assainissement collectif à Fulvy n'est pas éligible. Les investissements sur les réseaux et la station d'épuration permettant d'intégrer la commune dans le projet ne seront donc pas subventionnés.

d'aide 2025-2030 seront minorées. L'aide actuellement possible est 40 % de subvention et 20 % d'avance sur 15 ans.

Afin de poursuivre le projet, il est nécessaire d'arrêter son périmètre (avec ou sans Fulvy) et de définir le coordonnateur du groupement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Décide de retenir le projet uniquement avec Nuits
- Autorise le Maire à solliciter l'ATD89 en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage pour la poursuite du projet.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à 10 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions.

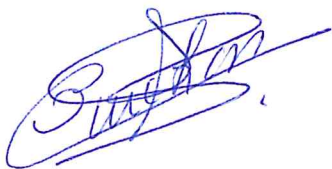
- Décide de poursuivre le projet en tant que coordonnateur du groupement avec le Syndicat des Eaux du Tonnerrois,

Affaires diverses :

- Renouvellement du contrat de l'agent technique au 01/11/2023,
- Arrivée du véhicule communale entre le 10 et 12 octobre,
- Voir pour des travaux aux WC du port

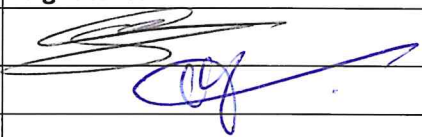
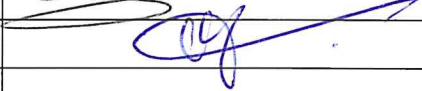
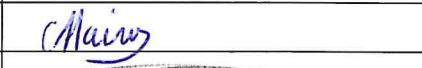
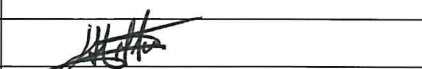
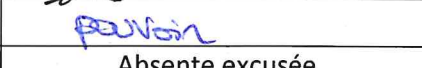
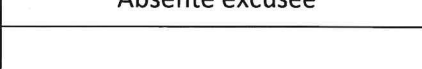
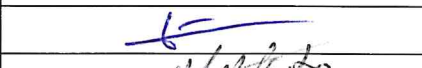
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures et vingt-cinq minutes.

Le Secrétaire



Le Maire



Noms – Prénoms		Signatures
Bruno LETIENNE	Maire	
Vincent FOREY	Adjoint	
Laurence MARTINOT	Adjointe	
Joël MAIRRY	Adjoint	
Adeline GAGNEPAIN	Adjointe	
Philippe BLOT	Conseiller Municipal	
Sylvain BRUCHON	Conseiller Municipal	
Romuald TOULOUSE	Conseiller Municipal	
Vanessa PAILLARD	Conseillère Municipale	
Serge MILLOT	Conseiller Municipal	
Véronique MAESSEN	Conseillère Municipale	
Sandrine CARRON	Conseillère Municipale	Absente excusée
Marise MOLARD	Conseillère Municipale	
Lionel JULIEN	Conseiller Municipal	
Dominique BELLOCHE SAINT-PAUL	Conseiller Municipal	

